
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 29 Novembre 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, CHEVALLIER Béatrice, COUDREAU Maxime, LEMASLE Annick, MIRANDE Geoffray, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Absents : DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, MALBOEUF Benjamin et MAZOUIN Yann.

Suite à la remise en concurrence, par le CDG17, du contrat d'assurance groupe des risques statutaires employeur, M. le Maire donne le détail des conditions proposées par RELYENS MUTUAL et LIFE INSURANCE accompagné de RELYENS SPS, candidat retenu.

Taux de prise en charge de l'assureur :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 7,09 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public : 1,01 %

Le contrat débiterait le 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion.

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et résilience », la France s'est fixée comme objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » ZAN en 2050. Pour cela, tous les 3 ans, la commune doit dresser un rapport sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ENAF. M. le Maire donne les détails de ce 1^{er} rapport (pour la période 2011-2022), envoyé à tous les Conseillers Municipaux avec la convocation :

- Consommation des ENAF : 4,1 ha avec un pic de 3,8 ha en 2018 pour le parc éolien (2,7 ha) et le lotissement du Pérot (1,1 ha).

- Aucune consommation des ENAF depuis 2020.

- Au total, la progression de l'artificialisation nette s'élève à 6,71 ha.

Le Conseil Municipal approuve le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Comme chaque année, nous devons réviser le montant du loyer du logement communal situé au n°2 allée des Soupirs. Le loyer actuel est de 393 € sans les charges et pourrait être porté à 403 € au 1^{er} janvier 2025. M. le Maire propose de ne pas l'augmenter car le montant correspond au maximum des prix pratiqués sur le secteur. Le Conseil Municipal décide de maintenir de montant du loyer à 393 € (hors charges).

Dans le cadre d'actions de promotion et de sensibilisation au don du sang, l'Amicale des donneurs de sang bénévoles du canton de Matha nous propose l'installation de panneaux dans des lieux susceptibles d'être vus par le plus grand nombre de personnes. Afin de montrer notre solidarité, le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un panneau sur la commune.

M. le Maire propose la création d'un poste de « Rédacteur Secrétaire de Mairie » afin de permettre la promotion interne de notre secrétaire de Mairie. Le poste serait ouvert au 1^{er} décembre 2024 pour une durée hebdomadaire de 25h. Pour cela, le tableau des effectifs devra être modifié. Le Conseil Municipal accepte la création du poste qui ne pourra être pourvu qu'après publicité de vacances de poste et des résultats de la promotion interne.

Suite à notre dernière réunion, lors de laquelle nous avons accepté la pose d'un mobilier urbain de la société Graphic affichage, nous devons délibérer afin de finaliser le projet. Après que M. le Maire ait donné tous les détails du projet, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet en respectant la condition qu'il n'y ait pas de publicité en concurrence de nos entreprises locales.

Déjà évoqué lors d'une précédente réunion, les principaux projets pour l'année 2025 pourraient être les suivants :

- Rénovation de la Mairie,
- Changement de la bâche du tivoli,
- Remplacement du petit camion IVECO,
- Installation d'un totem à l'entrée du parc Doussot,
- Réfection de la signalisation horizontale,
- Habillage des containers d'ordures ménagères,
- Entretien de la voirie et des cours d'eau,
- Amélioration des trottoirs,
- Végétalisation du parc de loisirs de Cachet,
- Remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED.

Bien évidemment, ces projets ne pourront aboutir que si les finances nous le permettent. Il faudra donc attendre le vote du budget prévisionnel 2025. A ce sujet, et suite à la réunion du Département de la Charente Maritime jeudi 28 novembre à La Rochelle, M. le Maire donne les détails des dispositifs d'aides à l'investissement des communes à compter de 2025.

La FREDON17 vend des pièges à frelon au prix de 5 €. M. le Maire propose que la commune en achète une trentaine et les revende aux particuliers après en avoir fait la promotion dans le journal communal. Le Conseil Municipal accepte l'achat des 30 pièges et décide de les revendre pour le même prix aux particuliers.

Notre commune a été sollicitée pour être « ville départ » le dimanche 3 août 2025 du tour cycliste féminin de la Charente-Maritime. M. le Maire donne les détails du projet. Le coût pour la commune serait de 1 500 €. Le Conseil Municipal décide de prendre en charges le coût d'offrir un ou plusieurs paniers garnis (avec des produits des entreprises locales), et une à trois primes de 100 € (selon les besoins de l'organisation).

Notre Avocat Me VIGIE et Anne ETEVENARD sont en relation pour défendre les intérêts de la commune concernant la liquidation judiciaire de la société Chez Mika. M. le Maire donne les derniers éléments de ce dossier complexe, à savoir que suite à une erreur au moment de l'enregistrement de la société « Chez Mika » (due à M. LEFAIVRE ou au Tribunal Administratif !?), il se pourrait que la commune paie les dettes occasionnées !

Plusieurs vols ont été commis depuis quelques semaines sur la commune. M. le Maire va prendre contact avec la gendarmerie afin de les aider dans la recherche des auteurs des faits.